

Pays de la Loire Prêt Entreprise

REGION DES PAYS DE LA LOIRE

Présentation du dispositif

Pays de la Loire Prêt Entreprise vise à faciliter l'accès au financement des entreprises régionales, via une participation de la Région à un tour de table financier.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le prêt s'adresse aux entreprises ligériennes de toutes tailles (sous réserve des dispositions de la réglementation en vigueur).

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Ce prêt permet :

- d'accompagner tout projet d'investissement conséquent et de développement, dont la croissance externe, et les transitions (numérique, écologique),
- de faciliter une reprise ou une transmission de PME familiale,
- de soutenir une diversification ou une relocalisation de production,
- de mieux traverser des difficultés conjoncturelles et rebondir.

S'agissant des entreprises industrielles, il vient plus particulièrement en appui des besoins en fonds de roulement ou pour couvrir des dépenses immatérielles.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Pays de la Loire Prêt Entreprise prend la forme d'un prêt de trésorerie sur mesure, non affecté et sans aucune garantie, allant de 50 000 € à 2 000 000 €, à un taux TEG de 3,30% sans garantie ni coûts additionnels.

Un taux réduit peut être consenti pour les projets fortement contributifs à la transition écologique ou visant des publics spécifiques (handicap, tourisme social), ou encore pour les projets prioritaires d'implantation.

Pays de la Loire Prêt Entreprise a la caractéristique de pouvoir, sous réserve de la réglementation applicable, être

patient et différé - jusqu'à 10 ans de maturité et 4 ans de différé. Il s'agit d'une solution non dilutive (quasi-fonds propres), qui donne le temps aux entreprises de consolider des modèles économiques durables.

Les modalités de remboursement sont réaménageables en cas de besoin, visant tant la préservation (pour son volet défensif) ou le développement (pour son volet offensif) de l'entreprise, des compétences et des emplois.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme

L'entreprise doit se rapprocher de la Direction de l'entreprise et de l'innovation au 02 28 20 56 70 ou à poleindustrie@paysdelaloire.fr.

La Région instruit les projets dans le cadre réglementaire européen applicable, et ne s'engage qu'en subsidiarité et complémentarité avec des financeurs privés (banques, établissements financiers, actionnaires, investisseurs...).

Organisme

REGION DES PAYS DE LA LOIRE

- 1 rue de la Loire
44966 NANTES